



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE DRUMMOND MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, tenue publiquement le 6 juin 2022, à 19 h 30, à la salle du conseil municipal, située au 6115-A, rue Principale, Saint-Félix-de-Kingsey.

Monsieur le maire, Sylvain Cormier préside cette séance.

Les conseillers suivants sont présents, tous formant quorum :

Monsieur Sylvain Cormier	Maire	
Monsieur Éric Provencher	conseiller	siège 1
Monsieur Douglas Beard	conseiller	siège 2
Monsieur Simon Lauzière	conseiller	siège 3
Madame Marie Gauvin	conseillère	siège 4
Monsieur Mario Lemire	conseiller	siège 5
Monsieur Jean-François De Plaen	conseiller	siège 6

Monsieur Alexandre Côté, directeur général et greffier-trésorier est également présent.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

MONSIEUR LE MAIRE DÉCLARE LA SÉANCE OUVERTE À 19H33

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

136-06-2022

L'ordre du jour, préparé par le directeur général et greffier-trésorier, est soumis aux membres du conseil municipal pour adoption.

Sur proposition du conseiller M. Eric Provencher, appuyée par le conseiller Simon Lauzière, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour avec un ajout au point 5.9.

3.1 PROCÈS-VERBAUX - ADOPTION

137-06-2022

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance du conseil municipal de Saint-Félix-de-Kingsey tenue le 9 mai 2022 a été remise à chaque membre du conseil dans les délais prévus au code municipal, celui-ci est soumis pour approbation;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Marie Gauvin, appuyée par M. Jean-François De Plaen, il est résolu à l'unanimité des conseillers que le greffier-trésorier soit dispensé de donner lecture des procès-verbaux et que celui-ci soit approuvé tel que soumis.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

4. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCES

138-06-2022

4.1 Acceptation d'une subvention du programme d'Aide à la voirie locale 484 922\$

5. ADMINISTRATION ET FINANCES

139-06-2022

5.1 NOMINATION D'UNE PERSONNE, SUR UNE BASE PERMANENTE, AU POSTE DE CADRE (DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS) AU SEIN DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Communication est donné par M. Alexandre Côté, directeur général et greffier-trésorier, relatif à la nomination, sur une base permanente, de M. Yves Letellier au poste de directeur des travaux publics.

Il est proposé par Mme Marie Gauvin et appuyée par M. Simon Lauzière, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à la nomination, sur une base permanente, de M. Yves Letellier au poste cadre de directeur des travaux publics et ce, à compter 6 juin 2022 et ce, aux termes d'une probation satisfaisante.

140-06-2022

5.2 COMMISSION MUNICIPAL DU QUÉBEC - AUDIT DE CONFORMITÉ – DÉPÔT DU RAPPORT DE LA VICE-PRÉSIDENTE À LA VÉRIFICATION DU BUDGET

Considérant que la Commission vise, par ses travaux d'audit, à susciter des changements durables et positifs dans le fonctionnement et la performance des municipalités et des organismes municipaux.

Considérant que les rapports d'audit doivent être déposés lors de la séance du conseil municipal;

Il est proposé par M. Simon Lauzière, appuyée par M. Eric Provencher, il est résolu à l'unanimité des conseillers, de prendre acte du dépôt du rapport d'audit portant sur l'approbation du budget 2021.

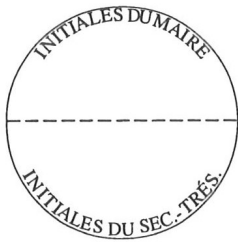
141-06-2022

5.3 COMMISSION MUNICIPAL DU QUÉBEC - AUDIT DE CONFORMITÉ – DÉPÔT DU RAPPORT DE LA VICE-PRÉSIDENTE À LA VÉRIFICATION SUR ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2021-2023

Considérant que la Commission vise, par ses travaux d'audit, à susciter des changements durables et positifs dans le fonctionnement et la performance des municipalités et des organismes municipaux.

Considérant que les rapports d'audit doivent être déposés lors de la séance du conseil municipal

Il est proposé par M. Mario Lemire, appuyée par Mme Marie Gauvin, il est résolu à l'unanimité des conseillers, de prendre acte du dépôt du rapport d'audit portant sur l'approbation du PTI 2021-2023.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

No de résolution
ou annotation

142-06-2022

5.4 NOMINATION ET CONTRAT DE TRAVAIL POUR LE POSTE CADRE DE «OFFICIER MUNICIPAL EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT»

Communication est donnée d'un rapport du directeur général et greffier-trésorier et du comité des ressources humaines, relatif à un contrat de travail à intervenir entre la municipalité de Saint-Félix de Kingsey et Mme Véronique Auger au poste cadre de « officier municipal en bâtiment et environnement » de la municipalité de Saint-Félix de Kingsey, et ce, à compter du 13 mai 2022.

Sur proposition de la conseillère Mme Marie Gauvin, appuyée par le conseiller Eric Provencher, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le rapport de M. Alexandre Côté et du comité RH et de procéder à la nomination de Mme Véronique Auger au poste cadre de « officier municipal en bâtiment et environnement » de la municipalité de Saint-Félix de Kingsey, et ce, à compter du 13 mai 2022, le tout suivant les termes et les conditions d'un contrat de travail à intervenir entre les parties.

De plus, il est unanimement résolu d'autoriser le maire et le directeur général et greffier-trésorier, à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, ledit contrat de travail.

143-06-2022

5.5 NOMINATION AU POSTE DE TRÉSORIERE ADJOINTE

Communication est donnée du directeur général et greffier-trésorier, relatif à un contrat de travail à intervenir entre la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey et Lydiane Leroux au poste de « trésorière adjointe » de la municipalité de Saint-Félix de Kingsey, et ce, à compter du 6 mai 2022.

Sur proposition du conseiller M. Mario Lemire, appuyée par le conseiller M. Douglas Beard, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le rapport de M. Alexandre Côté et du comité RH et de procéder à la nomination de Mme Lydiane Leroux au poste de « trésorière adjointe » de la municipalité de Saint-Félix de Kingsey, et ce, à compter du 6 mai 2022, le tout suivant les termes et les conditions d'un contrat de travail à intervenir entre les parties.

De plus, il est unanimement résolu d'autoriser et le directeur général et greffier-trésorier, à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, ledit contrat de travail.

144-06-2022

5.6 AUTORISATION POUR LES DÉPENSES DE LA FÊTE DE LA ST-JEAN POUR L'ÉVÈNEMENT PRÉVU LE 23 ET LE 24 JUIN 2022

Sur Proposition de M. Jean- Francois De Plaen et appuyée par M. Mario Lemire, il est résolu d'autoriser les dépenses prévues au budget 2022 pour la fête de la St-Jean et ce, pour un montant maximum de 15 000 \$. Adoptée à l'unanimité des conseillers

145-06-2022

5.7 DEMANDE D'AIDE FINANCIERE DANS LE CADRE DU SOUTIEN À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

No de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE les municipalités de **Durham-Sud, Notre-Dame-du-Bon-Conseil paroisse et Saint-Edmond-de-Grantham**, désirent présenter un projet d'une Ressource en ingénierie dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie Gauvin, appuyée par Simon Lauzière et résolu à l'unanimité des conseillers que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de Saint-Félix-de-Kingsey s'engage à participer au projet de partage de ressources en ingénierie et à assumer une partie des coûts;
- Le conseil accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de volet 4
- Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le maire et le directeur générale et greffier-trésorier sont autorisés à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

ADOPTÉE À la séance du conseil du 6 juin 2022

146-06-2022

5.8 PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES ET DES REVENUS DE MAI 2022

Revenus	377 944,44 \$
Taxes 2018-2019 à recevoir	3 561,32 \$
Taxes 2020 à recevoir	4 550,83 \$
Taxes 2021 à recevoir	14 715,67 \$
Taxes 2022 à recevoir	259 928,75 \$
Paiement partiel Camp jour 2022	200,00 \$
Fond de la santé et de la sécurité	1 795,80 \$
FMQ	691,06 \$
Paiements ordures	445,20 \$
Paiement d'une intervention - St-Lucien	1 821,67 \$
Paiement de taxes	838,45 \$
Paiements vidange de fosse	222,35 \$
Vente de vieux fer	67,25 \$
Subvention Recyc Québec composte	125,00 \$
Paiement 2e versement	0,46 \$
Vignette supplémentaire	25,00 \$
Encaissement SICP	2 496,48 \$
Mutation immobilière à recevoir	465,85 \$
Location de salle à recevoir	175,00 \$
Permis et dérogation à recevoir	890,00 \$
Taxes perçues d'avance	84 928,30 \$



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

No de résolution
ou annotation

Dépenses

Rémunération régulière	19 226,27 \$
Déductions totales salaires réguliers	6 100,97 \$
Rémunération incendie	14 343,41 \$
Déductions totales salaires incendie	3 950,07 \$
Factures à payer	76 165,59 \$

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance du rapport sur les revenus et dépenses du mois de mai 2022 et qu'il s'en déclare satisfait;

En conséquence,

Il est proposé par M. Mario Lemire, appuyée par Mme Gauvin,

Il est résolu,

QUE le rapport détaillé des revenus et des dépenses pour le mois de mai 2022, soumis par le directeur général et greffier-trésorier, soit accepté tel que présenté et qu'il soit autorisé à payer lesdites dépenses.

Adopté à l'unanimité des conseillers

147-06-2022

5.9 DEMANDE D'AIDE FINANCIERE DANS LE CADRE DU SOUTIEN À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE les municipalités de **Durham-Sud et Saint-Edmond-de-Grantham**, désirent présenter un projet d'une Ressource en inspection en bâtiment dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Eric Provencher, appuyée par Jean-François De Plaen et résolu à l'unanimité des conseillers que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de Saint-Félix-de-Kingsey s'engage à participer au projet de partage de ressources en inspection et à assumer une partie des coûts;
- Le conseil accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de volet 4;
- Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le maire et le directeur générale et greffier-trésorier sont autorisés à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

ADOPTÉE À la séance du conseil du 6 juin 2022



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

No de résolution
ou annotation

6 SÉCURITÉ INCENDIE

6.1 DÉPÔT DU RAPPORT DU SERVICE INCENDIE

7. TRAVAUX PUBLICS ET DE VOIRIE

148-06-2022

7.1 SOUMISSION REÇUE POUR L'INSTALLATION D'UNE CLÔTURE AU TERRAIN DE SOCCER

Communication est donnée d'un rapport de M. Yves Letellier, directeur des travaux publics, relativement à une soumission reçue en vue de l'installation d'une clôture au terrain de soccer d'une longueur approx. de 200 pieds, se résumant comme suit :

Clôture 10-Vision (Drummondville)	5 130,00\$ avant taxes
--------------------------------------	------------------------

La soumission étant conforme, le directeur des travaux publics recommande que le contrat soit accordé à Clôture 10-Vision au montant de 5 130,00 \$ taxes non incluses.

Sur proposition de M. Mario Lemire et appuyée par Simon Lauzière, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le rapport de M. Yves Letellier et d'accepter la soumission de Clôture 10- Vision au prix soumis.

De plus, il est unanimement résolu d'autoriser M. Yves Letellier à signer le contrat à intervenir à cet effet.

149-06-2022

7.2 SOUMISSION REÇUE POUR L'INSTALLATION DU MUR D'ESCALADE (excavation)

Communication est donnée de M. Yves Letellier, directeur des travaux publics, relativement à une soumission reçue en vue de la préparation pour l'installation d'un mur d'escalade modèle Rc-25502 se résumant comme suit :

J. Noël Francoeur Inc.	6 400,00 \$ avant taxes
------------------------	-------------------------

La soumissions étant conforme, le directeur des travaux publics recommande que le contrat soit accordé à J. Noël Francoeur Inc.

Sur proposition de M. Douglas Beard et appuyée par Eric Provencher, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le rapport de M. Yves Letellier et d'accepter la soumission de J. Noël Francoeur Inc. au prix soumis de 6 400,00 \$ avant taxes.

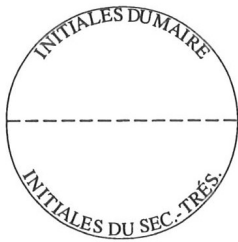
De plus, il est unanimement résolu d'autoriser M. Yves Letellier à signer le contrat à intervenir à cet effet.

150-06-2022

7.3 SOUMISSION REÇUE POUR L'INSTALLATION DU MUR D'ESCALADE (installation)

Communication est donnée de M. Yves Letellier, directeur des travaux publics, relativement à une soumission reçue en vue de l'installation d'un mur d'escalade modèle Rc-25502 se résumant comme suit :

Gestion Defko (installation)	1765,00 \$ avant taxes
------------------------------	------------------------



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

No de résolution
ou annotation

La soumissions étant conforme, le directeur des travaux publics recommande que le contrat soit accordé à Gestion Defco.

Sur proposition de Mme Marie Gauvin et appuyée par Mario Lemire, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le rapport de M. Yves Letellier et d'accepter la soumission de Gestion Defko au prix soumis de 1765,00 \$ avant taxes.

De plus, il est unanimement résolu d'autoriser M. Yves Letellier à signer le contrat à intervenir à cet effet

8. HYGIÈNE DU MILIEU

9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

151-06-2022

9.1 RAPPORT MENSUEL DES ACTIVITÉS – INSPECTION EN BÂTIMENT Dix demandes de permis, six en attentes pour une valeur approx. de 74 000 \$

152-06-2022

9.2 CCU DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE — LOT : 5 740 718

Les membres du conseil municipal prennent en considération une demande de dérogation mineure formulée concernant l'immeuble situé au numéro 145, 4^e avenue, et ayant pour objet de permettre :

- a) La construction d'une marquise (toit) avec un empiètement de 4,31 m alors que le règlement 547-10 permet 2,5 m pour une marquise.
- b) Que la marquise soit à 4,36 m de la ligne avant.

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, informant le conseil municipal que la demande devrait être accepté conditionnellement.

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre tel qu'annoncé à l'avis publié.

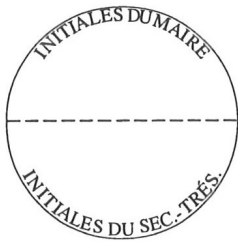
Sur proposition du conseiller M. Jean-François De Plaen, appuyée par le conseiller Mario Lemire,

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents **d'accepter** la dérogation mineure telle que demandée **conditionnellement** à ce que le propriétaire ne surdimensionne pas la dalle de béton existant et de respecter la distance 4,36 mètres de la ligne avant

153-06-2022

9.3 CCU DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE — LOT : 5 740 718

Les membres du conseil municipal prennent en considération une demande de dérogation mineure formulée concernant l'immeuble situé au numéro 145, 4^e avenue et ayant pour objet de permettre :



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

No de résolution
ou annotation

- a) La construction d'un bâtiment accessoire (gazébo) à 0,77 m de la ligne arrière et de 0,16 m de la ligne latérale alors que le règlement 547-10 exige une distance minimale de 1 m.

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, informant le conseil municipal que la demande devrait être accepté conditionnement, la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre tel qu'annoncé à l'avis publié.

Aucune intervention.

Sur proposition de la conseillère Mme Marie Gauvin, appuyée par le conseiller Mario Lemire, il est résolu à la l'unanimité des conseillers présents **d'accepter** la demande de dérogation mineure telle que demandée pour la propriété sur le lot 5 740 718 sise au 145, 4^e Avenue **conditionnellement** à ce que les 2 murs donnant sur les limites de propriété arrière et latérale gauche devront être sans fenêtre.

10. LOISIRS ET CULTURE

154-06-2022

10.1 DÉPÔT DE LA LISTE DES ANIMATEURS/ANIMATRICES POUR LE CAMP DE JOUR ET ACCEPTATION DU BUDGET

Sur proposition du conseiller Eric Provencher et appuyée par Simon Lauzière, il est résolu à l'unanimité des conseillers, d'approuver le dépôt et de procéder à l'embauche des animateurs (animatrices) pour la saison estivale 2022 et d'y autoriser les dépenses pour le service d'animations.

11. SUJETS DIVERS

155-06-2022

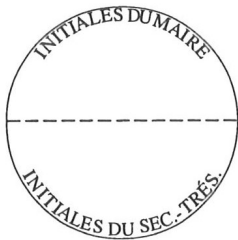
11.1 MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2022

Communication est donnée d'un rapport de M. Alexandre Côté, directeur général et greffier-trésorier, relatif à l'adoption d'une modification établissant, pour l'année civile 2022, le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal.

ATTENDU les dispositions de l'article 148 du code municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Douglas Beard et appuyée par Eric Provencher d'approuver le rapport de M. Alexandre Côté et de modifier le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal de Saint-Félix-de-Kingsey pour l'année civile 2022, en conformité avec les dispositions de l'article 148 du code municipal, aux jours et aux heures de début de chacune d'elles indiqués au tableau joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si ici au long reproduit.

2022	Jour	Régulière 20h00
4 juillet	lundi	x
8 août	lundi	x
6 septembre	mardi	x
3 octobre	lundi	x
7 novembre	lundi	x



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

No de résolution
ou annotation

5 décembre	lundi	x
15 décembre budget JEUDI		x

11.2 La prochaine réunion régulière du Conseil municipal aura lieu le 4 juillet 2022, dès 20 h, au lieu habituel des rencontres, à la salle Desjardins située au 6115 A, rue Principale, Saint-Félix-de-Kingsey.

156-06-2022

12. **RAPPORT DES ÉLUS**

Monsieur Lauzière : Formation premier répondant a eu lieu, simulation BBQ avec fête d'enfants

Monsieur Provencher : Camp de jours va commencer sous peu, jeux d'eau, hockey balle, soccer.

13. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Vient ensuite la période des questions au cours de laquelle MM. Gaston Francoeur et Mme Sylvie Lachapelle formulent diverses questions et reçoivent réponse de la part du maire, M. Sylvain Cormier.

157-06-2022

14. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Considérant que tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés et discutés;
En conséquence,
il est proposé par, conseiller Douglas Beard
et résolu,

QUE la séance soit levée à 20h45

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Monsieur Sylvain Cormier
Maire

Alexandre Côté
Directeur général et
greffier-trésorier